



PAR COURRIEL

Le 13 décembre 2021

Aux parents,

Le gouvernement du Québec a annoncé que des tests de dépistage rapide étaient distribués aux parents d'enfants fréquentant un service de garde à la petite enfance. Ces tests peuvent être utilisés à la maison (autotests) lorsque les enfants développeront des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19.

Dans les prochains jours, le déploiement progressif de ces autotests s'effectuera également dans toutes les écoles préscolaires et primaires du Québec.

Chaque enfant recevra à l'école une trousse contenant 5 autotests. Il les rapportera à la maison dans son sac afin de vous les remettre. Un feuillet explicatif est fourni avec la trousse de tests pour vous guider dans l'administration de ceux-ci à votre enfant.

Les autotests ne contiennent aucune substance dangereuse. Ils peuvent être conservés à une température entre 2°C et 30°C. Il n'est donc pas requis de les conserver au frais. De plus, ils peuvent être jetés à la poubelle après leur utilisation.

Les autotests sont un ajout à l'ensemble des mesures sanitaires mises en place dans les écoles. Bien que ce nouveau moyen de dépistage soit déployé, il doit être utilisé en complément des autres mesures sanitaires en vigueur. Il est donc primordial de rester vigilant.

Pour plus d'information sur les consignes sanitaires en milieu scolaire et sur les tests de dépistage rapide, vous pouvez consulter :

- la page web des [directives spécifiques pour le milieu de l'éducation](#) ;
- la page web concernant les [tests rapides](#).

Je vous remercie de votre habituelle collaboration et vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Marie-Claude Tardif
Directrice générale